



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Actes de violences « antifas »

Question écrite n° 25275

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le nombre d'agressions commises par des « antifas ». L'extrême gauche exerce une violence systématique contre ceux qui ne pensent pas comme eux. Le jeudi 22 septembre 2018, dans le centre d'Angers, le Réseau angevin antifasciste a donné rendez-vous à ses membres pour protester contre l'existence dans la ville d'un bar associatif, l'Alvarium. Des casseurs ont brisé plusieurs vitrines d'agences bancaires et ont attaqué des policiers en leur jetant des projectiles. Le 17 octobre 2019 marque encore une étape dans la violence étudiante. Une dizaine de militants de la Cocarde étudiante (syndicat étudiant souverainiste), aux abords de la faculté de Nanterre, ont subi une attaque aussi violente que lâche de la part d'une centaine « d'antifas » armés. La scène a choqué énormément de personnes sur Twitter. La conférence que la philosophe Sylviane Agacinski devait tenir le jeudi 24 octobre 2019 à l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) a, quant à elle, été annulée à la suite de troubles provenant de ces groupes « antifas ». Jeudi 27 novembre 2019, ce sont des participants à la soirée de lancement de *L'Étudiant libre* qui en ont été les victimes à Rennes. Des projectiles ont été lancés et un étudiant a été brûlé à l'œil par de l'ammoniaque. Il aurait pu perdre la vue. Ce fait n'en est qu'un parmi d'autres. Lundi 9 décembre 2019, lors d'une assemblée générale étudiante organisée à l'IEP de Rennes, des activistes d'extrême gauche ont agressé des membres du mouvement Action Française. Ces derniers ont dû quitter la salle et se sont fait agresser dans le foyer étudiant où ils s'étaient réfugiés pour éviter le lynchage. Résultat : une personne tabassée à même le sol, des jets de chaises, des agressions, etc. Un véritable déferlement de violences. La liste de ces violences est malheureusement très longue. Ce type d'agressions, de troubles, de menaces est de plus en plus récurrent. Aucun plan d'action n'a été annoncé pour remédier à cela. La liberté d'opinion est menacée. Va-t-on laisser ce groupuscule extrémiste faire sa loi sans être inquiété ? Elle lui demande quels moyens concrets et efficaces il compte mettre en œuvre pour que cette violence cesse.

Texte de la réponse

Concernant le rassemblement suivi d'une manifestation organisé à l'initiative d'associations d'extrême-gauche, le 22 septembre 2018 à Angers, dans le cadre d'un « festival antifasciste », un dispositif policier était mis en place. Lors de la manifestation, marquée par la présence de « black blocks », plusieurs individus commettaient des exactions. Sur la base d'éléments de vidéoprotection et d'ADN, trois individus ont pu être identifiés et interpellés par la police nationale. Ce même 22 septembre 2018, 150 manifestants tentaient de se rendre devant le bar L'Alvarium, utilisé par la mouvance identitaire, mais se voyaient interdire l'accès par les effectifs de CRS. Ultérieurement, les manifestants se dispersaient mais 2 véhicules étaient légèrement dégradés. Six individus étaient interpellés. Par ailleurs, le 23 septembre 2018 à 1 heure du matin, un homme tentait de mettre le feu à une planche occultant le balcon du rez-de-chaussée de l'établissement L'Alvarium pendant qu'un second faisait le guet. Les 2 individus ont été placés en garde à vue. S'agissant de la conférence que devait tenir la philosophe Sylviane AGACINSKY le 24 octobre 2019 à l'université Bordeaux Montaigne, elle faisait l'objet d'une opposition menée par plusieurs collectifs et associations étudiantes bordelais. Malgré les tentatives d'apaisement de l'université, les opposants ont persisté dans leur volonté de perturber le débat. Afin de prévenir tout

débordement et risque physique pour Mme AGACINSKY, la direction de l'université a décidé d'annuler l'événement. Cette conférence n'ayant pas eu lieu, aucune mesure n'a été prise par la police nationale. S'agissant des faits survenus à Rennes le 27 novembre 2019, il peut être rappelé qu'une réunion de présentation de la section Action Française-Rennes avait été programmée dans un débit de boissons le 17 octobre 2019. Cette annonce a entraîné la mobilisation de la mouvance « anti-fasciste », qui a appelé à un grand rassemblement « antifachos ». Dans la soirée du 17 octobre 2019, le cortège « antifa » a appris que la réunion de l'Action Française se tenait au bar L'Été Indien. Les deux groupes antagonistes se sont retrouvés dans la rue. Le déploiement des forces de l'ordre a permis d'éviter cette rixe. Deux des cinq militants « antifascistes » contrôlés par les effectifs de police ont été placés en garde à vue pour port d'arme. Le 27 novembre 2019, des étudiants de L'Étudiant Libre ont organisé une réunion de présentation de cette revue dans une salle du bar Webb Ellis. Des militantes « antifas » ont organisé une action visant à les « déloger ». Une trentaine d'éléments « UG Défense Collective » ont alors attaqué les participants. Au cours de cette expédition, un jeune homme a été légèrement brûlé au visage par un liquide qui pourrait être de l'ammoniaque. Conduit aux urgences, il n'a pas été admis. Il a déposé plainte mais a refusé d'être examiné par un médecin légiste. Le liquide n'a pas été identifié et la victime n'a eu, à la connaissance de la police nationale, aucune séquelle. Enfin, s'agissant des faits survenus le 9 décembre 2019 à Rennes, 15 étudiants sympathisants et militants de l'Action Française, se sont présentés à une assemblée générale organisée dans le cadre de la réforme des retraites. Identifiés par certains participants proches de l'ultra-gauche, ils ont été violentés par des individus encagoulés porteurs de barres de fer. Quelques-uns ont été légèrement blessés. Six d'entre eux ont déposé plainte. Les victimes ont toutefois refusé d'être examinées à l'unité médico-judiciaire. L'exploitation des vidéos remises par les victimes et les investigations menées n'ont pas permis de faire progresser l'enquête.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25275

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10873

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2020](#), page 5793